

Paris, le 22 janvier 2019

Restructuration chez Sanofi : qu'en est-il ?

Forte de son expérience, la CFE-CGC a imposé à la direction de Sanofi de traiter les conditions de travail des salariés restant dans l'entreprise à l'issue de cette réorganisation, avant de s'attacher à optimiser les conditions financières pour les salariés volontaires à un départ par rupture conventionnelle collective (RCC).

En effet, Sanofi a annoncé début décembre la suppression de 600 postes dans les fonctions supports, mais la CFE-CGC inquiète de l'impact sur les conditions de travail que cela impliquera sur les salariés restant en poste, a demandé à la direction les garanties supplémentaires suivantes qui ont été accordées :

- Le principe et les conditions de l'exercice du volontariat des salariés seront vérifiables par les organisations syndicales représentant les salariés.
- Aucun licenciement individuel jusqu'au 31/12/2020 pour un refus de repositionnement dans un poste proposé par la direction.
- Aucun licenciement économique jusqu'au 31/12/2020.
- Garantie de maintien dans le bassin d'emploi pour les salariés dont le poste serait transféré.
- Commission de suivi avec l'ensemble des partenaires sociaux, permettant d'aborder les sujet tant quantitatifs (volume des effectifs), que qualitatifs (détail des reclassements réalisés).
- Vigilance sur les organisations cibles (notamment en termes de positionnement de charge de travail, de priorisation, de répartition des tâches et des objectifs).
- Dispositif pérenne à l'accompagnement (formation dans le cadre d'une mobilité pour les salariés volontaires et formation qualifiante si nécessaire).
- Cellule d'aide psychologique.
- Mise en place dès 2019 d'une véritable gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) pour développer l'employabilité des salariés de Sanofi Aventis Groupe.

Cette étape passée, il reste à négocier les conditions financières de départ pour les salariés volontaires à la RCC. Mais à ce stade, celles proposées par la direction sont bien en deçà de celles des grands groupes pharmaceutiques. La CFE-CGC demande donc au premier groupe pharmaceutique français des propositions décentes à la hauteur des valeurs prônées par le groupe, et du niveau d'investissement des salariés de Sanofi.

Contact :

Jean-Marc Bulet
Délégué Syndical Groupe CFE-CGC Sanofi
06 78 22 69 97
jean-marc.bulet@sanofi.com